

# Analyse de risques - études de cas pratiques (Recyclage conseiller en prévention)





#### **Public**

Recyclage destiné aux conseillers en prévention.

## **Prérequis**

Il est nécessaire de maitriser les méthodes d'analyse de risques pour participer à cette formation qui sera axée sur des exercices pratiques uniquement.

Une journée de formation "théorique" (https://www.formation-continue.be/product/3763) est prévue le 12/11/2025.

La formation s'adresse principalement aux conseillers en prévention Niveaux II et I.

## **Objectifs**

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informés des modifications dans la règlementation et des progrès scientifiques dans le domaine.

Suite à la parution de la directive européenne cadre en sécurité (Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989), l'évaluation des risques est obligatoire. La loi du 4 août 1996 sur le bien Être au Travail et les arrêtés d'application (27 mars 1998) traduisent cette directive en droit belge:

Art.9 « L'employeur doit disposer d'une évaluation des risques pour la santé et sécurité au travail, y compris ceux concernant les groupes de travailleurs particuliers ».

Cette formation examine des cas pratiques sous le regard de cet aspect du droit.

Une première journée de formation "théorique" (https://www.formation-continue.be/product/3763) est également prévue 12/11/25. Le suivi de la première journée est obligatoire si vous ne disposez pas du certificat de conseiller en prévention Niveau II.

# Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 154,00 €
  - Cette formation est agréée "chèques formation".
- **Horaires** 
  - Q Liège
    - > Le 8 décembre 2025 De 8h30 à 16h30
- **Certificat Attestation** Attestation de recyclage

#### > Aides sectorielles à la formation

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)

